Image not found or type unknown

Demande de divorce et reconnaisse d'un enfant adulterin

Par **BONNIN AURELIE**, le **20/09/2017** à **14:45**

Bonjour Maitre,

mon fiancé a été piégé par une de ses ex copine et a été obligé de la marié vu leur obligations religieuses.

en effet cette dernière a fait semblant d'être tomber enceinte et a obligé mon fiancé qui est son ex que l'enfant était de lui et qu'il devait assumer ses responsabilité.

mon fiancé a été naif et l'a cru sur parole et a procédé au mariage. maintenant qu'il sait que ce n'était qu'un mensonge de son ex pour pouvoir être en situation régulière, il aimerait s'en séparé et revenir à notre histoire.

j'aimerais donc savoir comment il peut procéder?
est ce que celle qui est sa femme juridiquement peut le poursuivre étant donné qu'on a repris notre relation?

est ce qu'il a le droit de reconnaitre notre enfant à naitre sans problème juridique?

Merci ce bien vouloir m'aider à y voir claire

Par **youris**, le **20/09/2017** à **15:30**

Bonjour,
Si votre ami est marié, je ne comprends pas pourquoi vous l'appellez votre fiancé.
Votre ami peut divorcer ou rester marié et continuer votre aventure extra-conjugale.
Votre ami peut reconnaître son enfant en dehors du mariage.
L'épouse de votre ami peut demander le divorce pour faute et demander une prestation compensatoire ainsi que des dommages et intérêts;
Salutations

Par **Visiteur**, le **20/09/2017** à **15:49**

Bonjour,
des dommages et intérêts ? Déjà que les divorces pour faute ne donnent plus grand chose...?! Il divorce et basta ! Marié depuis si peu de temps pas de prestation compensatoire ? et pas d'enfant, pas de pension...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés